

# RAPPORT

## RELATIONS AEM/CEPEJ

Paris, le 4 mai 2017

Monsieur le Président,

Vous m'avez fait l'honneur de me demander d'étudier la participation de l'AEM aux travaux de la Commission Pour l'Efficacité de la Justice (CEPEJ) et le cas échéant de représenter l'AEM.

La CEPEJ a pour objet l'amélioration de l'efficacité et du fonctionnement de la justice dans les Etats membres et le développement de la mise en œuvre des instruments élaborés par le Conseil de l'Europe dans ce but. Elle analyse les systèmes judiciaires, identifie leurs problèmes et suggère des améliorations.

Elle réunit des experts des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe (outre quelques Etats observateurs). Des organisations intergouvernementales ou non gouvernementales sont également observateurs. L'AEM est l'un des observateurs de ces travaux<sup>1</sup>.

Voici ici présentés les travaux de la CEPEJ et l'implication que l'AEM pourrait développer auprès de cette instance.

### I. LES GROUPES DE TRAVAIL

La CEPEJ compte plusieurs groupes de travail thématiques qui se réunissent régulièrement (19 journées en 2017).

Jusqu'alors, l'AEM n'assiste pas à ces travaux, dont l'intérêt paraît très inégal.

Assister à tous les travaux demanderait une présence importante à la CEPEJ (dont l'AEM n'a sans doute pas les moyens humains).

Je précise que l'Union européenne des greffiers de Justice (EUR) semble participer à tous les travaux (son président, français, habite à Strasbourg).

Il me semble que l'AEM devrait suivre l'ensemble des travaux des groupes sur le site de la CEPEJ et s'impliquer en assistant à certaines réunions thématiques choisies en fonction de leur intérêt par rapport aux missions de l'AEM.

---

<sup>1</sup>Liste des organisation internationales non gouvernementales observateurs de la CEPEJ :

Le Conseil des Barreaux de l'Union Européenne (CCBE)

Association Européenne des Magistrats (AEM)

Magistrats européens pour la Démocratie et les Libertés (MEDEL)

Fédération européenne des juges administratifs

Réseau européen de formation judiciaire

Union européenne des Greffiers de justice (EUR)

Union internationale des Huissiers de justice (

Réseau européen des conseils de la justice (RECJ)

American bar Association (ABA)

Notaires d'Europe

## **1. le groupe de travail sur l'évaluation des systèmes judiciaires**

La CEPEJ édite, tous les 2 ans, un rapport de description et de comparaison des systèmes judiciaires européens, en s'intéressant particulièrement à l'efficacité et à la qualité de la Justice.

Le rapport d'évaluation 2016 a été présenté début octobre, sur la base des éléments statistiques fournis par les Etats (données 2014). Ce rapport, très complet, a eu un écho dans la presse dans la moitié des pays concernés par l'étude (24 sur 45).

Il pourrait être intéressant pour les associations membres de l'AEM d'utiliser ce rapport pour appuyer leurs revendications auprès des pouvoirs publics de leur pays. En effet, les comparaisons objectives et les statistiques permettent de mettre en avant les éventuels dysfonctionnements et les moyens d'y remédier.

Dès lors que ces travaux reposent uniquement sur les statistiques fournies par les gouvernements, il me semble que l'AEM n'a pas particulièrement intérêt à s'impliquer dans les réunions de ce groupe de travail, qui sont consacrées notamment à la manière de récolter les statistiques ou aux points devant être étudiés.

## **2. le groupe de travail sur la qualité de la Justice**

Il est chargé de développer les moyens d'analyse et d'évaluation du travail effectué au sein des juridictions en vue de permettre d'améliorer, au sein des Etats membres, la qualité du service public délivré par les systèmes judiciaires, notamment au regard des attentes des praticiens du droit et des justiciables, selon des critères de performance et d'efficacité trouvant un consensus large.

Le groupe de travail doit, selon le site de la CEPEJ, accomplir son mandat « tout en respectant le principe d'indépendance des juges ».

Ainsi, un document a été établi pour aider les Etats à effectuer des enquêtes de satisfaction. La CEPEJ a également réalisé un guide « de lignes directrices sur la conduite du changement vers la Cyber Justice ». Par ailleurs, une réflexion a lieu pour étudier les arrêts de la CEDH et faire évoluer les systèmes judiciaires pour éviter de nouvelles condamnations.

Le groupe de travail s'est réuni début février. Malheureusement, je n'ai pas pu m'y rendre, compte tenu de mes contraintes personnelles.

Au regard des missions de l'AEM, il me semble qu'il serait important et intéressant que l'AEM soit présente aux réunions thématiques du groupe de travail pour apporter, si nécessaire, l'avis des magistrats.

## **3. le centre « Saturn » pour la gestion du temps judiciaire**

Le Centre SATURN est chargé de collecter les informations nécessaires à une connaissance des délais des procédures judiciaires dans les Etats membres suffisamment précise pour leur permettre de mettre en œuvre des politiques visant à prévenir les violations du droit à un procès équitable dans un délai raisonnable protégé par l'Article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme (notion de « délai raisonnable » et de « disposition time » c'est à dire le délai d'écoulement du stock).

Le Centre est appelé à devenir progressivement un véritable observatoire européen des délais

judiciaires. Le centre est géré par un groupe de pilotage qui travaille notamment pour collecter, traiter et analyser les informations relatives aux délais des procédures judiciaires dans un échantillon représentatif des tribunaux des Etats membres.

Il pourrait être intéressant d'évaluer encore, en lisant les rapports réguliers de ce groupe, si l'AEM a un intérêt à assister aux réunions de ce groupe.

#### **4. Le groupe de travail sur la médiation**

Le groupe de travail sur la médiation a interrompu ses travaux, qu'il reprend en 2017. Le groupe de travail avait précédemment conduit une mesure d'impact dans les Etats des recommandations du Comité des Ministres existantes concernant la médiation (médiation familiale, pénale, civile et règlement des litiges entre les autorités administratives et les personnes privées).

Je ne pense pas que l'AEM ait intérêt à assister aux réunions de ce groupe, compte tenu des missions de notre association.

#### **5. Le groupe de travail sur l'exécution des décisions de justice**

Il est chargé de faciliter la mise en œuvre des standards pertinents du Conseil de l'Europe concernant l'exécution des décisions de justice en matière civile, commerciale et administrative au niveau national.

Aucune réunion de ce groupe n'est prévue pour l'année 2017.

#### **6. Centre pour l'innovation de la CEPEJ- Plateforme d'échanges de bonnes pratiques**

Il est destiné à mettre en exergue les pratiques innovantes ou reconnues comme étant une pratique pouvant servir de modèle, applicable dans d'autres pays européens, et permettant d'augmenter l'efficacité, la qualité, et l'indépendance des systèmes judiciaires.

Est considérée « bonne pratique » toute pratique qui répond à la mission générale de la CEPEJ qui est celle de contribuer à un meilleur fonctionnement et à une meilleure performance du système judiciaire ou des tribunaux en particulier, tout en garantissant la qualité des services rendus aux justiciables. Par ailleurs, il est nécessaire que toute pratique ait été préalablement appliquée et ait donné des résultats concluants au sein de l'instance concernée. Sera particulièrement mise en avant toute pratique qui répond aux objectifs fixés par les instruments CEPEJ en matière d'optimisation des délais judiciaires et de qualité de la justice.

Aucune réunion de ce centre n'est prévue pour l'année 2017. Il serait intéressant de participer à ce groupe si des réunions sont prévues sur le thème de l'indépendance des systèmes judiciaires.

## **II. LA JOURNEE EUROPEENNE DE LA JUSTICE**

Elle est fixée le 25 octobre de chaque année. Les Etats membres sont invités à développer des initiatives pour rendre la justice plus proche des citoyens, les informer et promouvoir les travaux du Conseil de l'Europe. Tous les Etats ne célèbrent pas cette journée.

L'AEM ne me semble pas avoir d'intérêt à s'impliquer particulièrement dans cette journée.

### III. LES REUNIONS PLENIERES

La CEPEJ se réunit à deux reprises, durant 2 journées, en juin et décembre.

J'ai pu assister à la réunion plénière de décembre aux côtés de Gerhard REISSNER, qui a pris la parole pour l'AEM afin d'expliquer les préoccupations de notre association. Il a été ainsi le seul, pendant toute la session, à évoquer les inquiétudes pour la Justice en Turquie.

Je pourrai également y assister une journée en juin.

Il me semble indispensable que l'AEM soit représentée à chacune des réunions plénières.

### EN CONCLUSION

Il faut rappeler que la CEPEJ est un organisme où siègent les représentants des gouvernements. Les discours sont très « convenus » (ex : rien sur la Turquie). Ce n'est pas un organisme de défense des intérêts de telle ou telle catégorie professionnelle (magistrats, avocats, greffiers...) dans les systèmes judiciaires, mais plutôt de défense des intérêts des justiciables.

Il est indispensable qu'au moins une personne assiste à l'Assemblée générale, et que l'AEM essaie d'être représentée à certaines réunions thématiques, portant sur les thèmes traités par notre association.

Cependant, c'est une lourde charge pour une seule personne. Un petit groupe de personnes serait alors intéressant.

Bien à vous

Virginie DUVAL  
Présidente de l'Union Syndicale des Magistrats  
France